



MUNICIPAL

Gazette MUNICIPALE DE - OF

Montreal

Paraît le lundi matin

Published every Monday
morningAbonnements \$2 par an
Subscriptions a yearPayables d'avance
Payable in advanceOrgane officiel de la Corporation
de la Ville de MontréalOfficial organ of the Corporation
of the City of Montreal

CANADA

Quatrième année
Fourth year

No 39

28 October 1907

Les abonnements sont reçus chez
Le Trésorier de la Ville de Montréal,
Hôtel de VilleLes autres communications doivent
être adressées au directeur de
"LA GAZETTE MUNICIPALE"
Hôtel de VilleForward subscriptions to
The City Treasurer of Montreal
City HallAll other communications should be
addressed to the managing-editor of
"The Municipal Gazette"
City Hall

TELEPHONE: MAIN 4240

L'Eclairage des Rues de la Ville

Offre de la "Colonial Engineering Company, Ltd"

"COLONIAL ENGINEERING CO., LIMITED."

Montréal, 23 octobre 1907.

A Son Honneur le Maire et au Conseil de la Cité de Montréal,
Messieurs,

Nous apprenons que vous avez l'intention de demander des soumissions pour l'éclairage électrique des rues de la Cité de Montréal, à l'expiration de votre contrat avec la Compagnie "Montreal Light, Heat & Power."

Nous avons l'honneur de vous informer, tout d'abord, que nous sommes prêts à construire et installer une usine pour la production de l'électricité, avec tous ses accessoires, c'est-à-dire la bâtie, les machines, dynamos, etc., en un mot une installation complète et parfaite que nous livrions à la Cité de Montréal, toute prête à fonctionner.

Cette usine aurait une capacité de production de 2,000 lampes à arc au maximum; mais ses dimensions permettraient d'augmenter sa capacité pour l'avenir, le tout avec garantie que la dépense totale à supporter annuellement par la Cité, pour l'exploitation de cette usine, en combustible, huile, eau, salaires des ingénieurs, chauffeurs, et autres frais accessoires, y compris la dépréciation du matériel, ensemble 5 p.c. d'intérêt sur le capital investi, n'excédera pas \$60,000: ce chiffre étant indiqué comme un maximum, qui ne pourra être dépassé.

Sur la base de 2,000 lampes à arc, cette somme de \$60,000 représente \$30 de dépense par lampe par an.

A ces \$30 par lampe par an, il faudrait ajouter le coût de l'entretien d'un réseau aérien sur poteaux qui serait aussi construit par la Cité et demeurerait sa propriété. Tout cela, cependant, ne dépasserait pas une moyenne de \$10 par lampe par année, ce qui porterait le prix total à payer par la Cité à \$40 par année pour chaque lampe à arc.

Le capital que devrait avancer la Cité pour la construction de son usine électrique et la pose des poteaux et des fils atteindrait environ \$400,000.

Mais si l'on considère la différence entre \$40 que coûtera une lampe à arc par année et \$60, prix actuellement payé, soit \$20 par lampe par an, et si l'on multiplie ces \$20 par 2,000 lampes, on obtient une économie de \$40,000 par année, net.

En conséquence, nous prions le Conseil de la Cité de Montréal de vouloir bien décider, par résolution ou autrement, si nous devons lui soumettre un travail élaboré avec devis et spécifications.

Si vous accueillez favorablement notre proposition, nous

The Lighting of the Streets.

Offer of the Colonial Engineering Co., Limited

COLONIAL ENGINEERING CO., LIMITED.

Montreal, October 23rd, 1907.

To His Worship the Mayor and the Council of the City of Montreal.

Gentlemen,

In the matter of lighting the streets of the City of Montreal and the expiration of your contract with the Montreal Light, Heat & Power Company, we understand that it is your intention to ask for new tenders for said lighting.

As a preliminary proposal, we hereby notify you that we stand ready to construct and install a complete generating station, including engines, dynamos, switchboard, station wiring, exciters; also building, foundations, travelling-crane and, in fact, a complete generating station to be handed over to the City of Montreal in actual operation, said station to have a maximum generating capacity for 2,000 arc lamps (the size of the building to be such as to provide for the addition of further units), all under an unqualified guarantee that the City's total annual station cost for fuel, engineers, stokers, oil, packing, waste, incidental expense and water, and including also depreciation together with 5% interest on the total capital investment, shall not exceed \$60,000.00.

This total annual expenditure, with fixed charges, is named as a conservative maximum.

On a basis of 2,000 arc lamps this total expenditure equals \$30.00 per annum per lamp.

To this cost of \$30.00 per annum per arc lamp would be added maintenance; together with interest and depreciation on a pole line which would be constructed and owned by the City. This item, however, should not exceed an average of over \$10.00 per annum per lamp, thus bringing the total cost to the City up to \$40 per annum per arc lamp.

The capital investment necessary for the City to construct and own its lighting station together with pole line complete would be approximately \$400,000.

On the other hand, the difference between \$40.00 per annum per arc lamp and \$60.00 per annum per arc lamp (the price the City is now paying) equals \$20.00 per annum per arc lamp saved, and \$20.00 per lamp saved multiplied by 2,000 lamps equals \$40,000 nett per annum saved.

In view, therefore, of the fact that we are prepared and stand ready to make good the above figures and to carry out such a contract, we beg to ask that your honorable body indicate (by resolution or otherwise) whether or not we shall prepare a formal proposal and specification.

Should you entertain the foregoing with favor, we would